

Compte rendu du GT CHSCT-69 du 20 novembre 2020

DRFiP - Situation deuxième confinement

POINT DE SITUATION

Cas Covid : depuis septembre jusqu'au début de cette semaine : 98 cas positifs, avec un taux d'incidence sur la DRFiP proche de celui du département du Rhône (0.49%). Ces chiffres doivent être pris avec précaution, en raison de nombre réduit de personne de la DRFiP.

De septembre au début des vacances de la Toussaint, il y a eu 10 cas positif. Ensuite, le nombre de nouveaux cas a augmenté jusqu'à 20/22 par semaine. La semaine dernière, il est redescendu à 12. Cette semaine, jusqu'à jeudi, 6 nouveaux cas ont été recensés.

La gestion des cas contacts se fait en lien avec les Médecins de Prévention, les 34 cas, répartis sur 22 services, n'ont pas montré de contamination sur le lieu de travail. L'application des gestes barrières est plutôt bien respectée.

Actualisation de l'évaluation des risques : Comment dans le processus d'actualisation de l'évaluation des risques, l'association des agents est-elle organisée ? C'est organisé au niveau des Chefs De Service (CDS) mais il n'y a pas de méthodes imposées. Les OS rappellent que les directives nationales demandent de la concertation avec les agents et un traçage de la communication.

La direction répond que tout n'est pas concertable (ex port du masque) et elle estime que cette actualisation concerne plus l'organisation du travail notamment avec l'accroissement du télétravail. La CGT ne partage pas ce point de vu réducteur.

Télétravail : la CGT demande que soit calculé le nombre d'agent par service nécessaire en présentiel à son fonctionnement. Ces éléments doivent être connus des agents. Il y a besoin de clarté dans la répartition des tâches afin que les agents puissent comprendre les refus du télétravail.

La Direction explique que des processus de travail nécessitent des impressions et que des contraintes existent sur l'autonomie des agents. Hors confinement, l'évolution va conduire probablement à un taux de 20 à 25% d'activité en télétravail. Il faut identifier ce qui est télétravaillable. Par exemple, es cas complexes de SPF ne peuvent pas se faire en télétravail. Fermer la journée comptable n'est pas possible si tous les actes ne sont pas enregistrés. Actuellement, l'accueil téléphonique oblige les agents à venir sur site. On réfléchit à une organisation pour le rendre possible en télétravail. Il y a des problèmes techniques à résoudre (gestion des groupements des lignes téléphoniques).

Sur ces questions, un groupe de travail composés de 23 CDS est en cours. Il est organisé en 3 sous-groupes qui traitent les points suivants : activités télétravaillables ou non, identifier comment les rendre compatibles et la question de la documentation ; organisation du services et maîtrise de l'activité ; la communication et la formation.

Actuellement, les équipes sont fragmentées et tout le monde n'a pas une vision de ce qui fonctionne.

A cette annonce, la CGT porte une critique sur ce groupe de travail dans lequel il n'y a pas d'agent. Comment peut-on avoir une réflexion sans associer les agents qui font le travail ? Pour éviter de donner une information imprécise sur l'objet de ce groupe de travail, la CGT demande une information écrite. Le point de vue de la CGT est partagé !

Le représentant de la DRFiP va saisir le Directeur Régional pour une communication sur les objectifs de ce GT. Il précise que c'est une première étape et qu'ensuite le rôle de la direction et des agents sera intégré. Il s'agit de trouver un point d'équilibre entre tous. L'utilisation des jours flottants peut permettre l'adaptation du télétravail aux besoins des services.

Dotation équipement : au 19 novembre, 450 demandes ont été déposées. Toutes les demandes doivent remonter sans filtre, un rappel a été notifié aux CDS.

Les difficultés sont de deux types : peu de matériel disponible et la difficulté de la DISI pour configurer les ordinateurs. Cela nécessite 1h par PC portable et 4h pour un Tiny (unité centrale compacte).

Tous les lundis, la DISI fait le point sur les PC livrés la semaine précédente. Ce lundi, le retour faisait état de 155 PC déployés, dont 109 PC portables. Il reste encore à disposition de la DRFiP, plus de 100 PC portables et 80 Tiny. La Direction attend de nouvelles livraisons.

La priorité est donnée à la préparation des PC pour les personnes vulnérables. Hier, faute de matériel, 81 personnes vulnérables étaient en ASA.

Hors nomades, entre 600 et 650 agents sont équipés pour le télétravail. La Direction s'interroge sur les services où il n'y a pas de demande de télétravail ! Elle va faire un point avec les CDS. La DRFiP se préoccupe également des freins au déploiement du télétravail. Il y a des applications en télétravail qui ont des temps de latence élevée (e-contact ou médoc). Cette lenteur du réseau lors des connexions aux serveurs de la DGFIP est pénible et contre-productive.

Accueil du public : Comment traduire les propos du DG dans les services lorsqu'il indique qu'il ne faut pas de file d'attente d'utilisateur ?

L'accueil avec et sans RDV est maintenu. Il y a une réduction de l'ouverture sans RDV réduite à 1 ou 2 jours par semaine. Dans la rue, c'est de l'auto régulation !

La CGT demande des précisions sur l'information du public et les éventuels reports d'affluence sur les jours en accueil sans RDV. Les messages des standards téléphoniques ont été mis à jour. C'est plus compliqué pour les infos sur internet (google, pages jaunes, ...).

Au sujet de la gestion des flux et du respect de jauges, la CGT rappelle que la jauge devait être affichée également à l'intérieur des locaux et que les mesures organisationnelles doivent être concertées avec les collègues.

La direction distingue la CAE où le suivi du protocole d'accueil est suivi par le service de sécurité des autres sites. L'affichage des jauges dans les accueils va être vérifiés.

Sur la CAE, la jauge et les consignes sont gérées par le service de sécurité.

Sur les autres sites, lorsqu'il y a des vigiles présents, ceux-ci doivent être traités avec respect. La direction regrette une situation anormale : on a laissé de vigile dehors un jour de pluie. Les consignes doivent être données aux vigiles à son arrivée par le CDS et rappelées s'il y a un changement de personnel.

Agents nomades (vérif, huissier) des nouvelles consignes ont été données, dont la limitation des activités à l'extérieur si l'enjeu est limité. Des missions de soutien pour d'autres services leurs sont données en télétravail.

Restauration et locaux sociaux : consignes données, avec un rappel sur la vigilance sur les moments de détente (pause-café). La Direction a fait fermer le local social du 5eme étage de la CAE en raison de regroupement d'agents qui s'y retrouvaient sans porter le masque. Elle a constaté une baisse de vigilance sur le lavage des mains à l'entrée des restaurants.

La CGT demande de s'assurer de la mise en place des jauges dans ces locaux et qu'un marquage des places en distanciation soit fait.

Masques : Sur le port du masque, les lettres de rappel ont eu les effets attendus. Les manquements se font rares.

Les stocks de masques lavables ont tous été distribués. 12 masques ont été distribués depuis 10 jours en remplacement de la dotation Dim, en plus des 2 masques financés par le CHSCT. La préfecture a été saisie pour le renouvellement du stock en vue d'une prochaine dotation en début d'année prochaine.

Les dotations de masques chirurgicaux sur prescription médicale sont distribuées tous les mois.

Gel hydroalcoolique : La semaine prochaine, des flacons individuels de gel hydroalcoolique seront distribués à tous les agents.

Désinfection des locaux : Elle est systématique après chaque cas avéré. Parfois il y a un décalage de temporel jusqu'à l'intervention. La CGT rappelle qu'une attention particulière doit être faite sur la communication en interne : il faut prévenir immédiatement les agents du service afin d'éviter leur présence dans la zone susceptible d'être contaminée. Les repères sur la conduite à tenir sont disponibles sur l'intranet de la DRFiP. La CGT demande de veiller à la mise à jour du site.